

COMPTE-RENDU de la réunion du mercredi 25 juillet 2018 – 20h30 :

Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – F BREUIL – L DE MARCHI – E MAZABRAUD – F ROUSSEAU –

Excusé : P BLANCHER (pouvoir donné à P DEVARISSIAS) – JL SAGE (pouvoir donné à F ROUSSEAU) – F BONNAUD – M CHARBONEL

Absent :

Secrétaire de séance : E MAZABRAUD

1 – Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du jeudi 31 mai 2018.

2 – Le maire expose que l'avance forfaitaire due en cas de marché supérieur à 50 000 € est prévue au budget pour le lot N°1 (travaux salle des fêtes) mais que les opérations d'ordre budgétaires n'ayant pas été prévues, il est nécessaire de le faire :

Dépenses	2313	(041)	+ 3 849.89 €
Recettes	238	(041)	+3 849.89 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour procéder à cette modification.

3 – Le maire indique qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de la cantine scolaire afin que les tarifs des 3 communes du RPI (St-Priest-Ligoure / Saint-Jean-Ligoure et Janailhac) soient identiques.

Il propose les tarifs suivants :

Elèves : 2.50 €

Adultes : 3.90 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter de la rentrée 2018/2019.

4 - Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires transmis en préfecture :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisi à l'unanimité la société DEMATIS.

5 – Le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place un RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Après délibération, le conseil municipal choisi à l'unanimité le devis de la société THEMYS.

6 – Photocopieurs :

Après discussion, le conseil décide d'attendre un nouveau devis avec la reprise du photocopieur de l'école qui récupérerait celui de la mairie.

7 – Le maire informe le conseil municipal qu’une réunion aura lieu le mercredi 12 septembre 2018 à 18h avec la Région Nouvelle Aquitaine, SOLHIA et La Chataigneraie Limousine afin de discuter de l’avenir du St Eutrope.

8 – Le maire présente le devis de la SAUR concernant la pose d’une borne incendie au lieu-dit Betour. Laurent DE MARCHI va contacter le SDIS pour savoir si l’emplacement convient et le Conseil Départemental (antenne de Nexon) par rapport à la future modification du carrefour.

9 – Le maire fait part au conseil d’un problème de vitesse au lieu-dit Rongéras. Après discussion, il semble difficile de trouver une solution adaptée.

10 – Le maire expose l’estimatif de l’ATEC concernant le dérasage et le curage des fossés pour l’année 2019. Le conseil décide de lancer la consultation auprès des entreprises.

11 – Demande de subvention :

Papiers et peintures Ecole : Philippe DEVARISSIAS informe le conseil du besoin de refaire deux salles de classes (Grande Section et CP) ainsi que l’ancien couloir de la salle des fêtes qui doit être réaménagé pour l’école. Philippe DEVARISSIAS doit demander des devis afin de faire les demandes de subventions.

Voirie 2019 : Le maire informe le conseil municipal qu’ils vont bientôt devoir penser au programme de voirie 2019. Pour cela, il va falloir prendre en compte l’élargissement de certaines routes mais aussi envisager la rénovation de la cour d’école dès la fin des travaux de la salle des fêtes.

12 – Le maire présente la demande de subvention formulée par l’Ecole de Foot de Nexon. Après délibération, le conseil municipal accorde une subvention de 200 €.

13 – Compte rendu du diagnostic assainissement du bourg.

14 – Le maire indique qu’une réunion a eu lieu début juillet avec l’ATEC et le CAUE concernant l’aménagement du centre bourg. Il indique qu’à la fin de l’année, le CAUE remettra une esquisse d’aménagement.

15 – **Questions Diverses :**

Dans le cadre de la construction d’un local chasse jumelé avec un parcours nature aux landes de Betour, il est sans doute possible d’obtenir des subventions de l’union européenne. Une réunion est prévue début octobre pour envisager ce projet avec La Chataigneraie Limousine, les espaces naturels du limousin, l’ACCA de Janilhac et l’office de tourisme du Pays de Nexon.

Les travaux de réfection de la voie communale allant des Chapelle à la limite de St-Priest-Ligoure vont être réalisés à la fin du mois d’août.

Fin de la séance à 22h30